



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FÉMININES

Réunion du mardi 12 octobre 2021

Présidence : M^{me} Marie-Claude Espinosa

Présents: Mmes-Meriem Ferhat - Sabine Leseur -

Absents : Mme Magali Beigbeder - MM. Sébastien Michel - Jacques Olivier

Le procès-verbal de la réunion du mardi 5 octobre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

FORFAIT GÉNÉRAL

ES GRAND ORB

Féminine à 8 (C)

Mail notifiant le forfait général le 6/10/2021

Amende: 70 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES — TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

AS ST MARTIN MTP 1

52423.1 – Féminine à 11 Interdistrict du 10/10/2021

Amende : 1 € : 1 ère infraction (défaut de composition d'équipe)

JACOU CLAPIERS FA 2

52212.1 - Féminine à 8 (B) du 10/10/2021

Amende : 1 € : 1ère infraction (défaut de composition d'équipe)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLE DE MATCH NON CONFORME

AS ST MARTIN MTP 1

52423.1 - Féminine à 11 Interdistrict du 10/10/2021

Amende: 30 €

Conformément aux dispositions de l'Article 10 b) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES - RAPPEL

US MONTAGNAC 1

52185.1 - Féminine à 8 (A) du 10/10/2021

VIL MAGUELONE 1

52213.1 - Féminine à 8 (B) du 10/10/2021

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa réunion du mardi 19 octobre 2021, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 19 octobre 2021.

Le Président, **Marie-Claude Espinosa** Le Secrétaire, **Sabine Leseur**